



Titre du livre : *Comment j'ai été guidé*
Auteur : Docteur Simaoui Mohamed Tijani
Editions : (Probablement à compte d'auteur)
Nombre de pages : 163 env.

1 - VOUS DITES DANS VOTRE LIVRE A LA PAGE 17, JE CITE :

« J'exposais également mon dépit face aux divisions religieuses entre les « Makilites » et les « Hanifites ». Je lui racontais une triste histoire qui m'était arrivée à la Mosquée « Abou Hanifa » au Caire. Où un homme après la prière me demanda pourquoi je ne croisais pas les bras en priant : j'ai répondu avec respect et courtoisie que j'étais « Malikite » et que les « Malikites » préfèrent détendre les mains pendant les prières. Il me répondit brutalement : « Va à la Mosquée des Malikites alors et fais tes prières là-bas ! ».

• RÉPONSE :

Comment et pourquoi voulez-vous remettre sur le compte du Sunnisme et donc de centaines de millions de Sunnites, ce qui fut l'œuvre d'un homme et d'un seul homme ? Je suppose en effet, qu'en relatant ainsi ce fait, il est vrai pour le moins déplacé, vous désirez jeter le discrédit sur l'ensemble des Sunnites ! Compte-tenu de ce qui va suivre, cette hypothèse me semble complètement acquise, et je le regrette !

Une façon d'agir pour le moins sournoise, et combien donc contraire à l'éthique du musulman. Pouvons-nous pourtant et réellement nous étonner de lire, d'entendre, nombre de discours contraires aux vérités islamiques ? Je pense très sincèrement que non, ce fait constitue toutefois à mon avis, un détail¹ en comparaison de la triste et lamentable réalité dans laquelle nous sommes, nous les musulmans.

Il nous incombe pourtant, à nous musulmans sincères, de demeurer autant que possible flegmatiques.

Vous ne devez néanmoins pas ignorer, tout comme moi, que ceux que l'on désigne de nos jours comme étant des Musulmans et cela de toutes tendances confondues, sont loin, très loin d'être en conformité avec les enseignements de l'Islam, de sa loi et de sa pure morale : ceci est effectivement alarmant, regrettable, et Dieu sait, combien préjudiciable.

A contrario, je m'étonne que vous ne disiez mot, tout comme vous l'avez fait à l'encontre de ce frère « Sunnite », au sujet des nombreuses déviations de nos frères Chiites ! J'estime en effet, qu'il faut dénoncer les déviations à l'encontre de tous, sans quoi cela n'a plus aucun sens.

En définitive, j'espère que votre critique n'aura aucun effet d'amalgame et sera regardée comme dédaignable.

¹ Effectivement, la grande majorité des musulmans sont en contradiction totale avec les écritures tant coraniques que prophétiques. À l'exception de certaines obligations accomplies non pas aussi bien que possible, mais tant bien que mal. En espérant que mes frères et sœurs ne se sentiront pas injustement culpabilisés, je ne peux néanmoins accréditer les dits au détriment des faits. Or combien il est aisé de prouver à travers le Livre de Dieu et la parole de son Messager, que la très grande majorité des musulmans (es) est loin, très loin de respecter l'impératif Coranique et prophétique. Ce qui a d'ailleurs été dénoncé partiellement dans « L'Islam Made in France » et il en sera davantage dans un prochain ouvrage intitulé « L'Islam 1999 » à paraître aux éditions les Douze.

2 - VOUS DITES DANS VOTRE LIVRE A LA PAGE 31, JE CITE :

« Il sortit de sa bibliothèque, Sahih al Boukhari, il l'a ouvert à une page particulière et me l'a donné à lire : « Il nous a été rapporté par Ali que la paix soit sur lui ».

- RÉPONSE :

Je le confirme, j'ai eu personnellement l'occasion de le vérifier dans notamment le «Sahih» de Boukhari, ainsi que dans « *Ansab Charaf* » d'EI- Balazuri et les « *Tabakat el Kobra* » d'Ibn Saad, dont il est inutile de rappeler que ce sont des livres de source 100 % Sunnite !

Ceci est pour le moins troublant. Il faut pourtant savoir, il me semble, (des investigations sont en cours) que cette formule est parfois aussi utilisée par Abou Bakr entre autres. En définitive, « **Sur eux la paix** » ou « **Que Dieu soit satisfait de lui ou d'elle** » ne peut en aucun cas justifier ni les insultes à l'encontre de certains compagnons, ni prouver l'accusation de l'usurpation du pouvoir au dépend d'Ali, ni nombre de pratiques Chiites ! Cela prouve uniquement, et une fois de plus, que les neo-sunnites sont en contradiction avec leurs sources !

Il faut savoir qu'il existe une très grande différence entre le « sunnisme » et le « sunnite », ou plutôt devrais-je dire, le néo-sunnite ! En effet, le néo-sunnite, le plus souvent, n'a jamais lu intégralement les livres des « pères du sunnisme » tel que, Boukhari, Mouslim, etc. Par conséquent, sa pratique est souvent en contradiction avec sa prétention ! Comme c'est le cas de la prière « dite de *Tarawhirs* » et de bien d'autres sujets. Ainsi, si le néo-sunnite s'interdit de dire « **Sur lui la paix** » au nom de son courant de pensée, alors qu'en réalité son courant de pensée dit exactement le contraire, il faut imputer cette contradiction, non pas à Boukhari, à Mouslim ou à tous autres rapporteurs dits Sunnites, mais à lui, le néo-sunnite, et à lui seul !

Je le dis et répète, le néo-sunnite ne connaît rien du courant de pensée qu'il prétend suivre, il ne fait que répéter ce qu'il a entendu ici et là ! C'est pourquoi, ses cheveux se dressent à la lecture de certains récits, qu'il se hâte de dire qu'ils sont de source Chiite, alors qu'ils ne sont en réalité que ceux qui sont rapportés par Boukhari ou Mouslim !

Un bien triste et lamentable constat !

3 - VOUS DITES DANS VOTRE LIVRE A LA PAGE 33, JE CITE :

« C'est une ville scientifique, où se trouve le Mausolée de l'Imam Ali ibn Abi Taleb. J'ai été surpris qu'il y ait une tombe connue pour l'Imam Ali, car nos Savants ne nous en avaient jamais parlé ».

- **RÉPONSE :**

Quant à moi, je suis extrêmement surpris que vous ignoriez, en dépit de votre cursus théologique², qu'Ali est enterré à Najaf en Irak !

Effectivement, il est tout simplement mentionné à la page 710 de Tabari³, qu'Ali fut, je cite: « *Enterré dans le palais à Koufa* ».

En définitive, a-t-on besoin de savants pour savoir qu'Ali est enterré à Najaf ?

² D.E.A. (Diplôme de troisième cycle, préalable à un doctorat), en histoire de la philosophie doctorat de 3ème cycle en sciences humaines et philosophie. «La chronique de Tabari» éditions Sindbad.

³ « La chronique de Tabari » éditions Sindbad

4 - VOUS DITES DANS VOTRE LIVRE A LA PAGE 34, JE CITE :

« Nous entrâmes au Mausolée de l'Imam Ali après lecture du « permis d'entrée » comme le veut la coutume des Chiites visiteurs. Les ornements étaient encore plus fabuleux qu'à « Kadhimya » et comme d'habitude je m'arrêtais pour lire la « Fatiha ». Je doutais que ce tombeau contienne réellement le corps de l'Imam Ali, car la simplicité de la maison où habitait l'Imam m'a laissé croire que l'Imam Ali n'aurait pas accepté ces ornements d'or et d'argent, alors que les Musulmans meurent de faim partout dans le monde, et surtout que le tombeau soit entouré de nombreux diamants. J'ai voulu crier et dire : « Ô Chiites ! Vous êtes dans l'erreur, vous devez admettre au moins cette faute, car le Messager d'Allah a envoyé l'Imam Ali pour démolir les tombeaux, alors à quoi bon ces tombeaux construits en or et en argent ? Si cela n'est pas du polythéisme c'est au moins une grave erreur que l'Islam ne pardonnera pas ».

• RÉPONSE :

Vous avez constaté que le tombeau était non seulement élevé, mais aussi orné d'or et de diamants ce qui, comme vous venez de le dire, est non seulement contraire mais bien plus, interdit par l'Islam, puisque le Prophète avait effectivement envoyé son gendre Ali niveler les tombes afin de les légaliser à ras le sol. Puis vous avez voulu crier en disant : « *Ô Chiïtes vous êtes dans l'erreur* ». Mais vous ne l'avez pas fait, Pourquoi ? Que s'est-il passé pour qu'à ce moment précis face à ces déviations pour le moins évidentes, vous gardiez le silence, estomaqué comme si vous aviez vu, à cet instant précis, un démon vous tirer la langue ! J'avoue que je ne comprends pas, surtout lorsque l'on sait que le Prophète a dit entre autres :

« N'exagérez pas dans les linceuls, ils seront vite abîmés⁴ », « Le vivant a plus besoin de porter le neuf que le mort. Le linceul aura vite fait de subir l'effet de la décomposition du corps⁵ ».

Qu'en est-il alors de ces tombes recouvertes de diamants et d'or ?

Pour conclure, comment peut-on théologiquement justifier ces tombes ornées de toutes sortes de bijoux, quand comme vous l'avez si bien dit, des millions de musulmans hommes, femmes et enfants meurent de faim et même d'eau dans le monde ?

Est-ce cela la morale du musulman héritée du Prophète ? Est-ce cela la morale d'Ali ? Je ne le pense pas. Pas plus que je ne peux penser qu'Ali accepterait ce gaspillage lui qui eut une existence extrêmement modeste et humble.

⁴ Sentence prophétique rapportée par le Sunane d'Abou Daoud.

⁵ Sentence prophétique rapportée par l'authentique de Boukhari.

5 - VOUS DITES DANS VOTRE LIVRE A LA PAGE 37, JE CITE :

« J'ai dit : « Pour nous, les Chiites sont plus dangereux que les Juifs et les chrétiens à l'égard de l'Islam, puisque eux au moins adorent Dieu et croient au Message de Moïse. Alors qu'on nous rapportait que les Chiites adorent Ali comme Messenger de Dieu, je leur racontais l'histoire de la trahison de l'Archange Gabriel qui a donné le Message à Mohammed au lieu de le remettre à Ali ».

- **RÉPONSE :**

Il est étonnant qu'un homme comme vous possédant tant de diplômes, puisse croire en de telles sornettes ! En effet, vous devriez savoir que seule une infime minorité de Chiites affirme une telle hérésie, quant à la grande majorité, c'est-à-dire aux Chiites duodécimains, ils rejettent cette affirmation.

Il est pour le moins extrêmement étonnant qu'un « érudit » comme vous, ait pu croire en ces boniments !

6 - VOUS DITES DANS VOTRE LIVRE A LA PAGE 45, JE CITE :

« Ensuite je le questionnais au sujet de la pierre sur laquelle ils se prosternent pendant les prières et qu'ils appellent (Torba Hussainya). Il répondit : « Il faut savoir que nous nous prosternons sur la pierre, et non pour la pierre, comme le prétendent certains diffamateurs. La prosternation est uniquement pour Allah. Ce qui est sûr pour nous et pour les Sunnites aussi, c'est que les prosternations doivent être faites sur la terre ou sur les plantes de la terre non comestibles, le Prophète lui-même a fabriqué une petite natte d'un mélange de terre et de paille sur laquelle il se prosternait pendant ses prières. Il a appris à ses compagnons à en faire autant, et leur a interdit de se prosterner sur leurs vêtements ». Ceci est évident pour nous. Ainsi l'Imam Ali ibn Hussain Zain El Abidine a fabriqué une pièce de terre de « Kerbala » (terre pure et bénite sur laquelle le sang de l'Imam Hussayn et des martyrs a coulé) : aussi ses partisans ont adopté cette pratique jusqu'à nos jours. Nous ne disons pas que la prosternation n'est légale que sur la « Tourba », mais nous disons plutôt qu'elle se fait sur n'importe quelle pierre propre ou sur les nattes fabriquées de palmes et de plantes semblables. »

• RÉPONSE :

Nous savons comme vous venez de le dire que, contrairement aux Sunnites, les Chiites posent leur front, durant la prosternation, sur une petite pierre. Pourtant et, contrairement aux informations recueillies à travers les différents manuscrits théologiques, il n'est fait à aucun moment mention de cette pierre ou de tout autre objet similaire.

Les Chiites ne nient d'ailleurs pas que le Prophète et Ali aient usé d'un objet quelconque pour accomplir la prière.

Ceci étant, il est indéniable que ces agissements, comme tant d'autres d'ailleurs, sont contraires aux enseignements islamiques. En définitive, cette pratique ne peut qu'être condamnée et rejetée.

Je ne suis pas sans ignorer que les Chiites contournent cette innovation par le fait que le prophète posait son front sur quelque chose ! Mais laissez-moi vous dire que dans la mesure où les Chiites ne posent exclusivement leurs fronts que sur une pierre dite Hussaynite, cela prouve et démontre bien qu'il s'agit non pas de poser son front sur quelque chose, mais uniquement sur la pierre dite Hussaynite !

Il s'agit donc bel et bien d'innovation.

7 - VOUS DITES DANS VOTRE LIVRE A LA PAGE 46, JE CITE :

« Je lui demandais : « Pourquoi les Chiites décoorent-ils les tombeaux de leurs saints avec de l'or et de l'argent, ce qui est interdit en Islam ? » Il répondit : « Ceci n'est pas l'exception des Chiites, cela n'est pas illicite, regardez les mosquées de nos frères en Irak, en Egypte, en Turquie et dans d'autres pays musulmans, elles sont décorées d'or et d'argent. Aussi la mosquée du Saint Prophète à Médine et même la « Kaaba » sont couvertes chaque année d'un nouvel habit brodé d'or. Alors ceci n'est pas une exception des Chiites, il s'agit simplement d'un témoignage d'amour et de respect ».

- **RÉPONSE :**

Il faut rappeler que l'initiative de draper la Kaaba d'un drap brodé d'or émane non pas du Prophète ou de l'un de ses disciples, mais du gouvernement Saoudien, qui est loin d'être, et c'est le moins que l'on puisse dire, un exemple. En effet, je pense que nul n'ignore la conduite pour le moins lubrique, et Dieu sait combien dépravée, de cette monarchie.

Je n'ignore pas que l'amour, la considération que l'on peut avoir à l'égard d'une personne peut nous inciter à agir de la sorte : il faut néanmoins je pense, mettre un frein à nos pulsions et nous obliger à ne pas franchir la ligne rouge, celle tracée par Dieu et son Messager.

Comme nous l'avons vu à la question numéro quatre, l'Islam condamne ce genre d'agissement qui constitue une violation à ses enseignements : d'ailleurs comment un homme pieux peut-il accepter que sa tombe soit un joyau quand celle du Prophète demeure sans faste ni éclat ?

8 - VOUS DITES DANS VOTRE LIVRE A LA PAGE 71, JE CITE :

« L'histoire raconte que les Compagnons étaient regroupés dans la chambre du Messenger d'Allah, trois jours avant sa mort. Il leur demanda de lui apporter de quoi écrire un message protecteur qui évitera leur égarement. Mais les Compagnons se sont divisés, quelques-uns ont désobéi à son ordre en prétendant qu'il divaguait. En écoutant leurs propos, le Prophète s'est fâché, il les a chassés de chez lui sans rien écrire. En voici quelques détails. Ibn Abbas raconte : « C'était un jeudi, et quel jeudi ! Le Messenger d'Allah était très malade, il déclara : « Approchez-vous, je veux vous écrire un message qui vous protégera de l'égarment et de la déviation ». Omar a dit : « Le Prophète est trop souffrant et il nous suffit de lire le Coran, le livre de Dieu ! » Les compagnons se divisèrent en grandes querelles. Les uns disaient « Qu'il nous écrive son message qui évitera l'égarment ! » D'autres se rangeaient aux côtés d'Omar. Lorsque leurs voix s'élevèrent du fait de leurs querelles et de leurs divergences, le Prophète dit : « Allez-vous en ! Sortez de chez moi ! » Ibn Abbas, en rapportant cette histoire, pleurait et disait : « La plus grande calamité et le plus grand malheur se sont produits ce jour-là, car le Prophète a été empêché d'écrire ce qu'il voulait. Ce message devait mentionner des prescriptions⁶ nouvelles aux Musulmans pour dissiper leurs doutes ».

• RÉPONSE :

Ce récit est effectivement rapporté par la majorité des historiens : nul ne l'a d'ailleurs contesté ou même remis de près ou de loin en question. Ce récit doit donc être considéré comme parfaitement authentique en tout cas sur l'essentiel, comme je vais essayer de l'expliquer.

Effectivement, contrairement à vous Mr Tijani et à l'ensemble de la classe Chiite, qui, et on peut le comprendre, ne cesse de rappeler ce passage afin de démontrer la légitimité de la position des Chiites, espérant en effet, qu'à la narration de ce passage, nous musulmans non Chiites partagions leur point de vue et donc embrassions la cause Chiite⁷, je ne me contente pas de tirer des conclusions hâtives et hasardeuses.

Je pense que compte tenu de la teneur « probante » du texte, cela a dû, et je le regrette sincèrement, convaincre nombre de personnes.

J'é mets, en ce qui me concerne, une certaine réserve non pas au sujet du texte visé, mais au sujet des conclusions que nos frères Chiites en ont tirées. Ce qui m'empêche de porter un jugement et donc une condamnation.

Je me propose de vous soumettre ainsi qu'aux lecteurs, le résultat partiel de mon investigation.

Vous devez savoir tout comme moi, ou comme tout lecteur averti, que le hadith c'est-à-dire les propos que l'on attribue au Prophète, nous impose à l'étude de cette matière,

⁶ L'auteur fait allusion à la désignation d'Ali par le Prophète.

⁷ Comme s'il suffisait de croire à ce fait historique ou à tout autre de la même teneur, pour légitimer l'ensemble de la doctrine Chiite.

obligatoirement et contrairement au Coran, une certaine réserve quant à l'agrément du prétendu « dit prophétique », réserve dont vous semblez ne pas vous être embarrassé dans la mesure où cela vous arrange, c'est-à-dire lorsque cela va dans le sens de vos idées !

En effet, les propos attribués à tort ou à raison au Prophète de l'Islam se doivent d'être étudiés avec la plus grande prudence et selon une procédure de recherche extrêmement fléchée⁸.

Il existe certes un nombre relativement important de rapporteurs de sentences prophétiques et donc un nombre encore plus important de sentences présentées comme telles. Certaines de ces sentences sont tout simplement fausses tout comme d'autres sont authentiques, d'autres encore sont amputées, altérées, déformées, etc., ce qui en définitive leur confère un sens mi-authentique (donc faux), certaines autres sont erronées, et c'est cette catégorie qui nous intéresse particulièrement et dont nous parlerons ici.

Effectivement, et comme je viens de le dire, il existe un certain nombre de sentences prophétiques qui évoquent tel ou tel sujet. Boukhari, prenons cet exemple, a avalisé et donc reconnu comme authentique telle ou telle sentence prophétique, puisqu'il l'a rapportée dans son « sahih », il n'est donc pas question de remettre en question le choix de cet éminent rapporteur. Cependant Boukhari, comme bien d'autres je suppose, a de même avalisé d'autres récits sur le même sujet, cependant rapportés par d'autres personnes, comportant en finalité une légère différence dans le texte : c'est ce que l'on peut appeler une variante. Ce qui en passant d'un texte à un autre pourtant similaire lui donne un tout autre sens et donc un résultat d'analyse autre. Il existe, je tiens à le dire, parfois deux, trois, quatre textes similaires et non identiques : il en résulte donc que seul un texte est authentique, les autres non.

On ne peut effectivement posséder deux, trois ou quatre récits sur le même sujet, cependant différents à tel ou tel degré, tout en les considérant tous comme parfaitement authentiques.

On peut à présent se poser la question suivante : pourquoi Boukhari a-t-il agi ainsi ?

Probablement parce qu'il considéra dans un premier temps le récit comme authentique puisque rapporté par de nombreuses personnes dignes de foi. Il accepta donc les différentes variantes s'y rapprochant avec cependant l'impossibilité de pouvoir distinguer la version la plus authentique. En définitive, il recensa les différentes versions tout en laissant à l'étudiant le soin de faire la lumière sur cette problématique. Personnage scrupuleux, je pense que Boukhari n'a pas voulu (et il a eu raison) endosser cette responsabilité. À présent je me propose de donner un exemple sur la question de la variante pour enfin revenir au sujet.

Le Prophète a dit :

« Je suis chargé de combattre les gens jusqu'à ce qu'ils témoignent qu'il n'y a d'autres divinités qu'Allah, s'ils le font leurs vies et leurs biens seront préservés. En ce qui concerne leur for intérieur c'est Dieu qui s'en charge » (texte 1).

⁸ A lire ultérieurement « Autopsie du hadith » Mâamar Metmati les Douze édition.

Cette sentence est rapportée par une multitude de pionniers, dont Boukhari et Mouslim, qui tous deux rapportent aussi ce qui suit :

« Je suis chargé de combattre les gens jusqu'à ce qu'ils témoignent qu'il n'y a d'autres divinités qu'Allah, qu'ils s'acquittent de la prière versent la zakat, s'ils le font leurs vies et leurs biens seront préservés. En ce qui concerne leur for intérieur c'est Dieu qui s'en charge » (texte 2).

Nous pouvons constater la différence très importante entre le premier et le second texte. En effet, le premier texte ne comprend pas l'obligation de s'acquitter de la prière et de verser la zakat alors que le second oui. La question qui se pose à présent est de savoir quelle est la version authentique. Et bien je vais vous le dire au cas où vous l'ignorez ! La version exacte est celle du second texte, en effet celui-ci est conforté par le Coran qui dit, je cite :

« S'ils se repentent, s'acquittent de la prière et versent la zakat ce sont alors vos frères en religion ⁹ ».

Nous constatons effectivement, à travers le deuxième texte et le Coran, que le statut de musulman n'est accordé qu'après avoir accepté l'obligation de la prière et le versement de la zakat au préalable bien entendu de l'attestation de foi. Ainsi le premier texte, bien que rapporté par Boukhari et Mouslim, n'est pas authentique au sens strict du terme : il est amputé, comme tant d'autres, nous aurons d'ailleurs l'occasion d'en discuter dans le livre intitulé « *Etude et incertitude du sahih Boukhari*¹⁰ », ce qui en définitive lui donne un sens nul et non avénu.

Revenons à présent à notre question et regardons les différentes versions relatées du passage historique incriminé.

Ibn Abbas a dit : « Quand les souffrances du Prophète devinrent plus vives, il s'écria : « Qu'on m'apporte de quoi écrire afin que je vous mette par écrit ce qui vous préservera de l'erreur après moi ! La douleur domine le Prophète, dit alors Omar ; nous avons le Livre de Dieu qui nous suffit ». Les avis à ce moment furent partagés et la discussion devint bruyante. Retirez-vous, laissez-moi, reprit alors le Prophète, il ne convient pas qu'on se dispute en ma présence ! » Ibn Abbas sortit en disant : « C'est mal, aussi mal que possible, de faire obstacle au Prophète quand il désire écrire ¹¹ ».

« Apportez-moi un os de l'omoplate, que je vous mette par écrit ce qui vous préservera de l'erreur dans l'avenir ». Alors une discussion s'engagea entre les assistants ; et « la discussion auprès d'un Prophète n'est pas chose convenable ». « Qu'a-t-il donc, demanda-t-on, est-ce l'effet de délire ? Pressez-le de questions ! » Mais lui reprit : « Laissez-moi, ce qui m'occupe en ce moment vaut mieux que ce à quoi vous m'invitez ! » Puis il ordonna trois choses aux Musulmans¹² ».

Je tiens à rappeler que ces récits sont tous deux rapportés par Boukhari.

⁹ Coran sourate 9 verset 11.

¹⁰ Les Douze édition Mâamar Metmati ainsi qu'«étude et incertitude du sahih Mouslim ».

¹¹ Récit rapporté par l'authentique de Boukhari tome 1 page 56

¹² Récit rapporté par l'authentique de Boukhari tome 2 page 412

Que constatons-nous ?

Nous sommes en présence de deux récits relativement identiques comportant néanmoins deux importantes variantes, l'un dit : « **Le Prophète a dit « Donnez-moi de quoi écrire »** et l'autre, dit : « **Laissez-moi, ce qui m'occupe maintenant vaut mieux que ce à quoi vous m'invitez»**.

Quel est le récit le plus exact ? Est-ce celui qui dit : « **Donnez-moi** » ou celui qui dit « **Ce à quoi vous m'invitez** ». À ce niveau, une étude doit être menée afin de faire toute la lumière sur ce passage. Le Prophète a-t-il demandé ou lui a-t-on proposé ? Pour certains cela pourrait être perçu comme un détail, quant à moi je considère ce point comme un élément substantiel.

D'autres questions se posent et remettent en question d'une façon indirecte ce récit comme par exemple :

1) Pourquoi le Prophète n'a-t-il pas insisté puisqu'il s'agissait d'un écrit qui était censé préserver la communauté de l'égarement ? Je ne pense pas qu'un simple vacarme l'aurait dissuadé d'écrire ce fameux texte qui préserverait sa communauté de l'égarement, surtout lorsqu'on sait quel effort a fourni le Prophète afin de guider l'humanité vers son Créateur. Il n'est pas très cohérent qu'un simple vacarme dissuada le Prophète d'établir ce fameux et combien important texte.

2) Comment pourrait-il y avoir un écrit qui préserverait la communauté de l'égarement alors qu'elle était vouée, cela de la bouche même du Prophète, à s'égarer¹³?

3) Pourquoi un écrit, pourquoi pas un dit ?

Effectivement, en partant de l'hypothèse des Chiites selon laquelle le Prophète avait l'intention de désigner son gendre Ali à sa succession, pourquoi à défaut de pouvoir écrire n'a-t-il tout simplement pas prononcé le prénom « Ali » ?

De toute évidence on sait qu'il s'agissait de quelques mots puisque le Prophète mourant n'avait pas la force d'écrire ou de faire écrire un texte prolix.

Quoi qu'il en soit il est indéniable que nul n'aurait pu empêcher le Prophète et Messenger de tester en faveur d'Ali ou de qui que ce soit d'autre si telle était, bien entendu,

¹³ « Il arrivera des temps, après moi, ou rien ne sera aussi masqué que la vérité et rien d'aussi triomphant que l'iniquité, où les mensonges sur Dieu et son Messenger seront la chose la plus courante. Aucune marchandise n'aura moins de valeur que le Livre lorsqu'il sera cité dans son sens exact, et rien d'aussi cher que lui lorsque son sens sera déformé. Les gens s'accorderont pour la désunion. Du Livre, ils ne retiendront que le nom et ils n'en sauront que l'écriture et la calligraphie. Ils persécuteront les pieux sous toutes les formes, ils proclameront que leur attachement à Dieu est une imposture et ils puniront toute bonne action comme si elle était un péché. Ceux qui vous ont précédés ont été anéantis pour leur relâchement et leur insouciance, lorsque le destin les a frappés et que l'excuse n'était plus valable et que la résipiscence n'était plus acceptée, alors ils eurent pour compagnons la détresse et la vengeance ». « Vous suivrez les communautés qui vous ont précédés pas à pas, au point que si l'un d'entre eux entrait dans un trou de lézard, vous le suivriez ». A dit le Prophète.

sa volonté et surtout celle de Dieu, puisque les Chiites prétendent que la désignation d'Ali était l'initiative divine. Cela va complètement à l'encontre de l'essence même du Prophète et surtout de sa mission qui est avant tout de « transmettre clairement » dit le Coran. Comment alors un simple vacarme l'en aurait-il dissuadé ? Ca ne tient pas la route.

Ce passage demeure fort troublant et extrêmement intéressant, il se doit néanmoins d'être approché avec prudence et savoir.

En l'absence de résultat il ne peut en aucun cas être exploité à des fins de propagande en tout cas, dans le contexte que l'on connaît.

Et Dieu est le plus savant.

Toute personne sincère ne peut que rejeter en l'état l'hypothèse avancée par les Chiites cela me semble évident.

Comment donc à ce stade de recherche peut-on crier à l'usurpation !

9 - VOUS DITES DANS VOTRE LIVRE A LA PAGE 77, JE CITE :

« Si nous voulons éclaircir cette affaire (l'escadron d'Oussama), nous découvrons que le deuxième Khalife Omar était l'un des piliers de ce drame, ou plutôt l'élément le plus célèbre, car c'est lui-même qui est venu dire au Khalife Abou Baker après la mort du Prophète qu'il fallait révoquer Oussama et le remplacer par un autre. Abou Bakr lui dit alors : « Je ne peux destituer un homme qui a été nommé par le Messager d'Allah ».

• RÉPONSE :

Le lecteur ne pourra que constater à quel point vous vous embourbez dans vos mensonges en raison de votre mauvaise foi, vous vous laissez aller à de folles hypothèses dénuées de tout sens et de tout fondement. De plus, je n'arrive pas à comprendre : d'un côté vous relatez des faits afin de démontrer l'insoumission de certains compagnons en l'occurrence des trois premiers Califes¹⁴, de l'autre vous ne semblez pas être interpellé par la réponse pour le moins intègre qu'Abou-Bakr fait : « **Je ne peux destituer un homme qui a été nommé par le Messager d'Allah** ».

Puis vous dites « *Omar était l'élément le plus célèbre* » car c'est lui qui est « *venu voir Abou-Bakr* » en lui disant « *de révoquer Oussama* ».

Laissez-moi vous rapporter le récit de Tabari auquel vous faites allusion :

« Cela n'est pas raisonnable, la plupart des Bédouins sont révoltés, Tolai'ia fait de la propagande parmi les Beni-Assad en se faisant passer pour un Prophète et un grand nombre d'hommes a cru en lui. Mosailima se fait passer pour un Prophète dans le Yemema. Les Musulmans qui sont avec toi à Médine Mohadjin et Ançar sont peu nombreux, si tu envoies encore ceux-là en Syrie, tu seras à Médine avec une poignée d'hommes, il se peut que l'un des ennemis fasse une tentative sur cette ville alors tu te trouveras seul ¹⁵».

Abou Bakr répondit :

« Dieu sera avec moi et me protégera du malheur d'être attaqué par l'ennemi ». Alors les compagnons allèrent voir Omar en lui disant : « Va trouver le vicaire du Prophète et dis-lui qu'il nous donne un autre général car nous ne voulons pas marcher sous les ordres d'Oussama le fils d'un affranchi ». C'est alors qu'Omar est allé voir Abou Bakr en lui rapportant ces propos. Abou Bakr répondit alors : « Je ne peux destituer un homme qui a été nommé par l'Envoyé de Dieu ¹⁶».

Omar a donc entrepris cette démarche non pas de sa propre initiative comme vous voulez le faire croire, mais seulement et uniquement sur insistance de certains compagnons du Prophète. Abou Bakr ayant comme nous l'avons vu refusé de « **destituer un homme qui a été nommé par l'envoyé de Dieu** ». Je tiens par la même occasion à souligner que le nouveau calife en dépit de ce dont on l'accuse, ordonna le départ de l'armée et cela au péril de sa vie !

Ce qui semble être paradoxal avec l'image qu'on tente de lui coller !!!

¹⁴ Les trois premiers Califes Abou Bakr, Omar et Otman n'étant pas reconnus par les Chiïtes.

¹⁵ L'histoire rapportée par Tabari.

¹⁶ L'histoire rapportée par Tabari.

10 - VOUS DITES DANS VOTRE LIVRE A LA PAGE 103, JE CITE :

« Quand nous leur demandons pour quelles raisons a-t-on tué Othman ibn Affan, ils répondent que ce sont les Égyptiens incrédules qui sont venus et l'ont tué, et ils mettent fin par cette réponse à toute question. Mais quand j'ai trouvé la voie de la recherche et de la lecture de l'histoire, j'ai décelé que les assassins d'Othman, n'étaient autres que les Compagnons, eux-mêmes, et à leur tête « La mère des croyants » Aïcha, qui acclamait sa mort devant tout le monde en disant : « Tuez-le, il est semblable au juif incrédule ». Parmi eux, également Talha et Zoubair et Mohamed ibn Abi Baker, qui l'ont assiégé et Interdit qu'on lui apporte de l'eau, pour l'obliger à abdiquer. Les historiens nous rapportent aussi que ce sont les Compagnons qui ont interdit son enterrement dans le cimetière des Musulmans, il a été enterré sans ablutions, ni linceul, dans une terre juive appelée Houchi Kawkab.

Comment peuvent-ils nous dire qu'il a été offensé et que ses assassins n'étaient qu'une bande d'incroyants ? ».

• RÉPONSE :

Comment peut-on cautionner l'assassinat d'Othman lui aussi deux fois gendre¹⁷ du Prophète ! Il ne s'agit pas de dire si ses assassins étaient ou non des musulmans, mais si leur acte était conforme à l'Islam, pour vous il semble l'être, pour moi non. Je considère en effet ce crime odieux comme un acte indigne d'un musulman et cela pour plusieurs raisons. Cependant, avant de les énumérer prenons connaissance des circonstances de sa mort.

« Après s'être rendus maîtres de la porte, les insurgés pénétrèrent dans l'intérieur de la maison d'Othmân. Le premier qui entra dans l'appartement d'Othmân fut Mo'hammed, fils d'Abou-Bekr, qui, un poignard dans une main, saisit de l'autre Othmân par la barbe et cria : « Fils d'Affân, de quel secours te sont maintenant Abdallah-ibn-Abou-Sar'h l'apostat, Merwân le déporté, et Mo'âwiya le maudit ? » Et il allait le frapper, lorsque Othmân lui dit : « Mon fils, si ton père Abou-Bekr vivait, il ne serait pas content de voir ma barbe blanche en ta main ». Mo'hammed le lâcha et sortit. Un égyptien nommé Kinâna, fils de Bischr, entra ensuite et voulut frapper Othman avec son poignard. Trois autres chefs égyptiens, Abd-er-Ra'hmân, Al- Ghâfeqî et Qotaïra, se précipitèrent dans l'appartement et crièrent à Kinâna : « Nous n'avons pas besoin de le tuer ! » Puis ils s'approchèrent et dirent à Othman : « Abdique volontairement ». Othmân, qui avait le Coran devant lui, répliqua : « C'est Dieu qui m'a donné le pouvoir, et c'est Lui Seul qui peut me le reprendre. Je veux agir à votre égard selon ce livre de Dieu », Abd-er-Ra'hmân et Al-Ghâfeqî se retirèrent. Alors Kinâna s'approcha et lui plongea son poignard dans le cou, près de l'oreille. Le sang jaillit sur le Coran ouvert sur ce verset : « Certes Dieu vous suffit. Il entend et sait tout ». (Sur. II, vers.131). Othman tomba par terre. Qotaïra et Soudân entrèrent et l'achevèrent d'un coup de sabre dans la poitrine. Quelques auteurs rapportent qu'on l'a d'abord frappé avec le sabre sur la main droite et qu'il s'est écrié : « C'est la première main qui, dans le monde, a écrit le Coran ! » Nâïla, la femme d'Othmân, ôta tous ses bijoux, les mit sur son sein et se couvrit la tête d'un voile. La foule envahit la maison et pilla le trésor, dans lequel se trouvaient deux sacs remplis d'argent, qui furent enlevés. Un individu, s'étant approché de Nâïla, lui retira son voile. Nâïla lui donna tous ses bijoux, en disant : « Prenez tout cela, mais laissez-moi mon voile ». Quelques auteurs rapportent qu'elle s'était jetée sur le corps d'Othman, qu'on lui avait coupé la main et qu'elle s'était retirée ensuite. Al-Ghâfeqî sortit de la maison et cria : « Tal'ha, nous avons tué le fils d'Affân ! » Il voulait par ces paroles compromettre Tal'ha aux yeux du peuple¹⁸ ».

¹⁷ Les deux filles du Prophète qui furent les femmes d'Othman sont Roqayya et Oumm Koltoum.

¹⁸ Récit rapporté par l'historien Tabari.

Sa mort fut comme nous le constatons particulièrement violente, reste à présent à savoir si elle était licite au regard de la loi islamique, en ce qui me concerne, et une fois de plus, non.

Non en l'absence de toute procédure, et donc de jugement, non en raison du peu de légitimité qu'avaient ses assaillants puisque comme nous l'avons vu ces tueurs se sont autorisés à pénétrer dans la maison d'un tiers tout en dérobant l'argent du Trésor Public et donc du peuple, à voler les bijoux de l'épouse du vieux calife et, on ne comprend pas pourquoi on lui arracha son hijab (voile) tout en l'amputant d'une main. J'ai du mal à concevoir qu'un homme croyant en Dieu et en son Prophète puisse agir ainsi ou même cautionner de tels actes. En définitive s'agissait-il de pieux musulmans comme le prétendent les Chiites et vous-même, ou de déviationnistes ? Pour conclure prenons acte de ces récits pour le moins révélateurs.

«...Nous avons tué ibn Affan ». Les portes sont ensuite ouvertes, la maison est pillée ainsi que le Trésor public. Les gens ne se dispersent qu'une fois le désastre consommé, l'épreuve maintenant présente, est qu'un terrible malheur ait fondu sur les Musulmans¹⁹ ».

« Personne ne manifesta de joie sur la mort d'Othman, excepté Amrou, fils d'Al Aç, qui dit : J'ai chauffé le fer et avec lui, j'ai incendié le monde. Quand je fais une blessure, j'amène le sang²⁰ ».

« En ce moment, une pierre lancée d'un coin de la mosquée atteignit Othman à la tête. Othman voulut descendre de la chaire, mais les gens de la ville et les étrangers se mirent à lancer des pierres contre lui, et il s'assit, en se couvrant le visage de ses deux mains. Alors une pierre l'atteignit au revers (de la main), et il tomba de la chaire, il fut foulé aux pieds par les assistants et perdit connaissance. Un homme, nommé Dja'hdja, prit le bâton du Prophète, qui était tombé d'entre les mains d'Othman, et, l'appuyant contre son genou, il le brisa. Ali, voyant cette scène du coin de la mosquée où il se trouvait, dit à Hasan de repousser ces gens, et Hasan le fit²¹ ».

À travers ces récits j'ai du mal à croire qu'il s'agissait, comme vous le prétendez, ainsi que nombre de Chiites, de pieux musulmans !

¹⁹ Taha Hussein « La grande épreuve » - Librairie philosophique J.Vrin - page 142.

²⁰ Récit rapporté par « La chronique de Tabari » tome 3 page 614.

²¹ Récit rapporté par « La chronique de Tabari » tome 3 page 605.

11 - VOUS DITES DANS VOTRE LIVRE A LA PAGE 105, JE CITE :

« Boukhari rapporte aussi, dans le chapitre « Les maisons des épouses du Prophète » que le Prophète avait fait un discours, ensuite il a montré du doigt la demeure de Aïcha et a dit : « c'est ici la zizanie, d'ici monte la corne du diable ».

- **RÉPONSE :**

Effectivement, ce récit est bien rapporté tel que vous l'avez relaté par Boukhari, vous usez toutefois et une fois de plus d'artifices en vue d'accréditer vos mensonges à l'encontre de certains musulmans que vous semblez, pour je ne sais quelle raison, détester. Vous avez une fois de plus, comme vous l'avez fait au sujet du récit de l'écrit, (question 8), fermé les yeux sur les différentes variantes existantes. Pour le cas présent vous avez choisi délibérément celle qui arrange le plus vos affaires alors que dans le même livre et, peut-être à la même page, il était fait mention de :

« Abdallah fils d'Omar j'ai vu l'envoyé de Dieu montrer l'orient en disant « Voyez c'est là, c'est là qu'est la sédition, là où monte la corne du diable ²² »,

Il ne s'agissait donc plus de la désignation de la maison d'Aïcha par le Prophète mais de l'orient.

Mais encore,

« Abou Mas'oud rapporte en faisant remonter la tradition au Prophète que celui-ci a dit « Là viendront les troubles et ce disant, il désigna l'orient la perversité et la dureté des cœurs parmi les braillards nomades qui arriveront à la queue de leurs chameaux et de leurs bœufs dans les tribus de rebia et de modar ²³ »

Constatons que le prophète désigna non pas la maison de son épouse Aïcha mais l'orient.

Je poursuis...

Salim rapporte que son père Abedelah fils d'Omar a entendu le Prophète dire pendant qu'il était en chaire « Hélas il y aura des troubles » et ce disant, il montra l'orient « C'est par là qu'apparaîtra la corne du démon ²⁴ »,

Et je poursuis encore...

« Le fils d'Omar a entendu le Prophète dire « Les troubles viendront d'ici », en désignant l'orient ²⁵».

Constatons une fois de plus que la majorité des récits en ce sens désignent non pas la maison d'Aïcha mais l'orient.

²² Sentence prophétique rapportée par l'authentique de Boukhari volume 2.

²³ Sentence prophétique rapportée par l'authentique de Boukhari volume 2.

²⁴ Sentence prophétique rapportée par l'authentique de Boukhari volume 2.

²⁵ Sentence prophétique rapportée par l'authentique de Boukhari volume 3.

Il est patent que vous connaissez ces récits car, comme je l'ai dit : ils figurent dans les mêmes livres que vous avez utilisés pour affirmer que le prophète avait désigné la maison d'Aïcha. Le lecteur doit savoir que, quand il s'agit de récits sur le même sujet, ces derniers se succèdent, l'auteur ne pouvait donc pas ne pas les voir, d'ailleurs comment pourrait-il prétendre à cela quand il se pose en écrivain, à plus forte raison quand il s'agit d'accusation grave ! Vous avez néanmoins choisi le récit le plus adapté à vos intentions malsaines, afin une fois de plus de jeter le discrédit sur l'épouse du Prophète sans craindre un instant la colère de Dieu ainsi que les conséquences.

J'ai d'ailleurs du mal à croire que le Prophète dénigrerait sa femme publiquement, nous ne sommes pas dans le feuilleton américain Dallas et Mohamed que la paix et la prière soient sur lui et sur sa famille, n'est pas JR Ewing.

12 - VOUS DITES DANS VOTRE LIVRE A LA PAGE 106, JE CITE :

« À chaque fois, qu'on demande à nos Savants, les motifs de la guerre menée par Mouawya contre Ali, cette guerre qui est à l'origine de la division des Musulmans, en Sunnites et Chiites, jusqu'à nos jours, ils répondent, toujours avec autant d'authenticité :

« Ali et Mouawiya, sont tous deux, des Compagnons honorables, qui ont fourni leurs efforts. Ali avait raison, il aura deux récompenses, Mouawiya avait tort, il n'en aura qu'une seule ».

• RÉPONSE :

Je ne sais à quels savants vous faites allusion. J'estime en effet, moi qui ne suis ni savant ni Chiite, que toute personne considérant Mourawiya comme un calife légitime et pieux doit lire ou relire l'histoire du premier siècle de l'Islam ainsi que certains propos prophétiques, cela afin de revoir au plus vite sa position. Je n'ignore pas qu'en citant ainsi cet exemple, vous désirez une fois de plus discréditer les Sunnites comme vous l'avez fait à la question une.

Pour exemple je ne citerai que ces quelques textes démontrant et ordonnant à tout musulman qui se respecte de désavouer Mourawiya le premier roi de l'Islam et sa clique de bandits.

« Ikrima a dit : « Ibn Abbas, s'adressant à moi et à son fils Ali, nous dit : « Allez trouver Abou Sa'id, en train de soigner son jardin. Il prit son manteau, s'accroupit en tenant ses genoux et nous rapporta des hadiths. Arrivé à la description de la construction de la mosquée, il nous parla en ces termes : « Nous portons les briques crues une à une, tandis que Ammar les portait deux par deux. Ce que voyant le Prophète, il se mit à secouer la poussière d'Ammar en disant : « Ce malheureux Ammar (que la troupe des injustes tuera) ; quand il les appellera au Paradis, ils l'appelleront à l'Enfer », Alors Ammar s'écria : « Je cherche auprès de Dieu un refuge contre les tourments ²⁶»

La prédiction du prophète se réalisa puisqu'il fut tué lors de la bataille de Siffin alors qu'il se trouvait aux côtés d'Ali.

« Abou Sa'id el Khodri a dit : « Tandis que nous étions auprès de l'Envoyé de Dieu, qui faisait un partage, on vit arriver Dzou'l-Khaouïsera, qui était un homme des Benou Temim. « O Envoyé de Dieu, s'écria cet homme, sois équitable. Mais, malheureux ! Répondit le Prophète, qui donc serait équitable, si moi je ne le suis pas, car je serais déçu et perdu si je n'avais pas été équitable. -Ô Envoyé de Dieu, s'écria Omar, un mot de toi et je lui tranche la tête. - Laisse-le, reprit le Prophète, il a des compagnons avec lesquels vous dédaignerez de prier et de jeûner. Ils récitent le Coran du bout des lèvres ; ils sortiront précipitamment de la religion, telle la flèche qui perce de part en part ».

« Si on regarde la pointe de cette flèche, on n'y trouve rien ; si on regarde ses ligaments, on n'y trouve rien ; si on regarde son bois, on n'y trouve rien ; si on regarde la barbelure, on n'y trouve rien. C'est que la flèche a devancé les humeurs et le sang. Son signalement est le suivant : un homme noir, ayant l'un des biceps pareil à un sein de femme ou suivant une variante à un morceau de viande, et qui ballottera. Au moment de la scission, ces gens-là surgiront de la foule ». « J'atteste, poursuit Abou Sa'id, que j'ai entendu ce hadith de l'Envoyé de Dieu, et j'atteste

²⁶ Récit rapporté par l'authentique de Boukhari tome 1 page 164.

aussi que Ali ben Abou Talib combattit ces hommes et que j'étais avec lui. Ali donna l'ordre de chercher... (noir). On le lui apporta, et je le vis tel que l'avait décrit le Prophète ²⁷ ».

« Avec Mu'awiya, le pouvoir fut usurpé par une personne ou un groupe de personnes pour en faire une affaire de famille. L'ère de la consultation en matière de désignation du calife cessa. Elle fut suivie par celle des dynasties qui, en faisant abstraction de la choura, interrompirent l'ijtihad en cette manière et ouvrirent les portes au despotisme ».

« Le pouvoir islamique, influencé par les systèmes byzantin et perse, se transforma en monarchie. La nomination de Yazid, en sa qualité de successeur de son père Mu'awiya, fut ainsi un simulacre de bay'a. Il n'y eut à aucun moment de concertation préalable avant de solliciter la reconnaissance par l'ensemble des Musulmans. Ce fut un choix totalement arbitraire. La dynastie omayyade recourut à l'emprisonnement et à l'assassinat d'éventuels candidats à la première magistrature de l'Etat. L'usage de la force et des intrigues présida de la sorte à l'accès au pouvoir califal. Il y eut quelques tentatives de retourner au système de la choura. Il en fut ainsi de Mu'awiya II qui refusa la transmission de l'autorité par voie d'héritage. Il critiqua le procédé adopté par son grand-père et ensuite son père. Il exigea de laisser aux Musulmans la liberté du choix. Ce fut dans cette intention qu'il ne voulut pas, au seuil de son sort, nommer un successeur ²⁸ ».

« Ton cousin, Mu'âwiya, nous ordonne de manger les biens d'autrui injustement et de nous entretuer ; or Dieu a révélé : Ô vous qui avez la foi, ne spoliez pas injustement les croyants de leurs biens (Coran 4-29). Mon père (qui lui transmettait le hadith) se mit alors les mains sur le front, hocha lentement la tête et finit par me dire : obéis-lui quand il obéit à Dieu, et désobéis-lui quand il désobéit à Dieu. As-tu entendu cela du Prophète lui demandai-je. Oui, répondit-il, mes oreilles l'ont entendu et mon cœur l'a retenu ²⁹ ».

« Abd-Allah bin Mas'ûd rapporte ces propos du Prophète sur lui la grâce et la paix : « La « meule » de l'Islam tournera pendant trente-cinq, trente-six, ou trente-sept ans. S'ils sombrent, ils n'auront fait qu'imiter leurs prédécesseurs, mais (s'ils se montrent loyaux) leur religion sera correctement appliquée soixante-dix années durant ³⁰ ».

« Safina a entendu ces paroles du Prophète - sur lui la grâce et la paix - : « Le Khalifat durera trente années, puis s'établira un royaume. Safina ajouta : « Compte les deux années du Khalifat d'Abû Bakr, les dix années de celui de Umar, les douze de celui de Uthmân et enfin les six de celui de Ali ³¹ ».

« Aussitôt après le départ de Hasan, Mo'âwiya songea à le faire mourir en secret. Il adressa une lettre à l'une des femmes d'Hasan, à Asmâ, fille d'Asch'ath, fils de Qaïs, et lui promit de la marier à son propre fils Yezîd, si elle voulait faire périr son mari. Asmâ ayant consenti, Mo'âwiya lui envoya une serviette qui avait été trempée dans du poison, qu'elle devait donner à Hasan quand il serait avec elle, pour qu'il s'en servît à se purifier. Asmâ exécuta ce plan. Le poison entra dans le corps de Hasan, qui mourut bientôt après. D'après une autre tradition, Mo'âwiya lui aurait fait donner une boisson empoisonnée. On dit aussi qu'il avait promis à Asmâ dix mille dirhems et dix fermes dans le Sawâd de l'Iraq, qu'il avait tenu cette dernière promesse, mais qu'il refusa ensuite de la marier avec Yezîd ³² ».

« Mourawiya a toujours été tenu à distance par le prophète qui ne lui confiait même pas l'écriture du Coran alors qu'il était scribe. Il ne s'occupait que de la comptabilité des butins ³³ ».

²⁷ Récit rapporté par l'authentique de Boukhari tome 2 page 568.

²⁸ Tahar Gaïd Bouchène « Religion et politique en Islam » pages 186 & 187.

²⁹ Récit rapporté par Musnad d'Ahmad et l'authentique de Al-Tirmizi.

³⁰ « Les signes de la fin des temps » édition Alif.

³¹ « Les signes de la fin des temps » édition Alif.

³² Tabari.

³³ « Dits de l'imam Ali », page 61 Sinbdad actes Sud.

« Mourawiya mit fin au régime, inspiré par le prophète, des quatre premiers califes, dits « les bien guidés » et fonda le premier état arabe, en formant une administration inspirée du modèle Bizantin ³⁴».

Comment pourrions-nous, nous autres musulmans, désavouer le Prophète en affirmant que Mourawiya était un musulman, a fortiori un bon musulman !

³⁴ « 40 leçons pour parler arabe » langues pour tous, page 115.

13 - VOUS DITES DANS VOTRE LIVRE AUX PAGES 132 & 133, JE CITE :

« Le deuxième événement, que les historiens Sunnites ont enregistré à l'époque d'Abou Bakr, concerne sa décision de combattre ceux qui n'ont pas donné la Zakat (l'aumône) et cela malgré l'opposition de son ami intime Omar, qui lui a rappelé que le Prophète a dit : « Il m'a été ordonné de combattre les gens pour Qu'ils disent : « Dieu est Unique. Mohammad est Son Messager. Celui qui le dit préserve son sang et ses biens et sera jugé par Dieu », Ce texte a été rapporté par Mouslim, dans son Sahih. Malgré cela Abou Bakr n'était pas convaincu de cette tradition, il dit : « Je jure de tuer celui qui sépare la prière de l'aumône, car l'aumône est un devoir », ou bien il déclare : « Je jure de les tuer s'ils me privent d'une cordelette qu'ils donnaient au Prophète ». Après quoi Omar fut convaincu par son ami et dit : « Lorsque j'ai vu l'insistance d'Abou Bakr pour les combattre, Dieu m'a ouvert le cœur ». Personnellement, je n'arrive pas à comprendre comment Dieu aurait ouvert le cœur à celui qui désobéit à Son Prophète et à sa tradition. Cette interprétation devait justifier le combat qu'ils menaient injustement contre les Musulmans, pourtant interdit par Dieu. Alors que ceux qui n'ont pas voulu remettre leur aumône à Abou Bakr n'ont pas nié que la Zakat était une obligation, seulement ils attendaient d'être informés. Les Chiites disent que ces gens étaient surpris par la prise de pouvoir d'Abou Bakr, car la plupart d'entre eux ont assisté au pèlerinage d'Adieu, et ont entendu la désignation de l'Imam Ali, par le Prophète. C'est pour cela qu'ils se sont étonnés, mais Abou Bakr les a fait taire à jamais ».

- **RÉPONSE :**

L'auteur semble complètement ignorer la loi islamique ou plutôt fait-il mine de l'ignorer, je pencherais plutôt vers cette dernière hypothèse. J'aimerais dans un premier temps souligner qu'une fois de plus, cet auteur ne se soucie pas de savoir si le dit prophétique en question est authentique ou pas, tout simplement parce que cette démarche arrange une fois de plus ses affaires. Il ne fait effectivement aucun doute qu'il connaissait le dit prophétique qui va suivre, d'ailleurs comment pouvait-il l'ignorer quand il est mentionné dans le même livre, et peut-être à la même page, dont il se sert pour son étude ! Mais il a préféré le taire (exactement comme il l'a fait à la question II) et citer un « dit prophétique » qu'il savait amputé. C'est pour faire aboutir ses affaires. Le lecteur pourra donc pour plus d'explications se référer à ma réponse à la question 11 pour mieux comprendre la question relative au « dit prophétique ».

L'auteur n'a donc fait que citer un texte qu'il savait amputé qui est celui-ci :

« Je suis chargé de combattre les gens jusqu'à ce qu'ils témoignent qu'il n'y a d'autres divinités qu'Allah, s'ils le font leurs vies et leurs biens seront préservés. En ce qui concerne leur for intérieur c'est Dieu qui s'en charge ³⁵ » (texte 1).

Cette sentence fut certes rapportée par une multitude de pionniers dont Boukhari et Mouslim qui, tous deux à une autre page mais dans le même livre, rapportent ce qui suit :

³⁵ Sentence prophétique rapportée par l'authentique de Boukhari et Mouslim.

« Je suis chargé de combattre les gens jusqu'à ce qu'ils témoignent qu'il n'y a d'autres divinités qu'Allah, qu'ils s'acquittent de la prière, versent la zakat, s'ils le font leurs vies et leurs biens seront préservés. En ce qui concerne leur for intérieur c'est Dieu qui s'en charge ³⁶ » (texte 2).

Nous pouvons constater la différence qui existe entre le premier texte et le second. Le premier ne comprend pas l'obligation de s'acquitter de la prière et de verser la zakat alors que le second si. Je comprends parfaitement la difficulté que rencontrera l'étudiant ou même le lecteur face à cette problématique, quant à moi qui ai déjà étudié la question je pense que la version authentique comme je l'ai déjà dit à la question 8 est celle du second texte qui est en effet confortée par le Coran qui dit, je cite :

« Après que les mois sacrés expirent, tuez les associateurs où que vous les trouviez. Capturez-les, assiégez-les et guettez-les dans toute embuscade. Si ensuite ils se repentent, accomplissent la Salât et acquittent la Zakât, alors laissez-leur la voie libre, car Allah est Pardonneur et Miséricordieux ».

« Mais s'ils se repentent, accomplissent la Salât et acquittent la Zakât, ils deviendront vos frères en religion. Nous exposons intelligiblement les versets pour les gens qui savent ³⁷ ».

Nous constatons, à travers le texte numéro 2 et le Coran, que le statut de musulman n'est accordé qu'après avoir accepté d'accomplir la prière et d'acquitter la zakat. Ainsi le premier texte, bien que rapporté par Boukhari et Mouslim, n'est pas authentique au sens exact du mot, il est amputé, ce qui lui donne un sens nul et non avvenu.

On constate une fois de plus dans ce texte qu'il y a, outre l'attestation, l'obligation de prier et de verser la zakat et c'est seulement après s'être plié à ces trois conditions ³⁸ que la vie et les biens de la personne sont sacrés et c'est ce récit qui est authentique puisqu'il est conforté par le Coran.

À l'évidence l'auteur ne pouvait ignorer la version intégrale du « dit prophétique » ici en question, mais il a tout simplement préféré la taire cela afin de culpabiliser et pourquoi pas faire condamner un musulman, compagnon du Prophète en vue de faire croire au bien fondé de sa position de Chiite.

En définitive, Abou Bakr n'a fait que respecter à la lettre le Coran et la Sunna.

³⁶ Sentence prophétique rapportée par l'authentique de Boukhari et Mouslim.

³⁷ Coran sourate 9 verset 11.

³⁸ Les trois conditions : L'attestation de foi, l'accomplissement de la prière et le versement de la Zakat.

14 - VOUS DITES DANS VOTRE LIVRE A LA PAGE 133, JE CITE :

« Cependant, si Abou Bakr et Omar suivaient la tradition du Prophète, de quel droit ils autorisent le combat des Musulmans innocents, pour le refus de payer l'aumône ? Ceux qui veulent justifier la faute d'Abou Bakr en disant que l'aumône est un devoir, ne trouvent aucune issue en entendant l'histoire de Taalaba. Qui sait, peut-être qu'Abou Bakr a convaincu son ami Omar qu'il fallait tuer ceux qui refusent de donner l'aumône, pour empêcher que leur opinion ne se propage dans les pays islamiques et fasse revivre les textes d'Al Ghadir, qui ont désigné Ali pour la succession du Prophète ».

- **RÉPONSE :**

Comme nous l'avons vu à la question numéro 13, le refus de verser la zakat a pour conséquence, en cas d'échec diplomatique, le recours à la force. Cela, conformément au Coran et à différentes sentences prophétiques.

Abou Bakr était par conséquent dans son droit le plus absolu quand il décida de combattre tous ceux qui refusaient de payer la zakat.

15 - VOUS DITES DANS VOTRE LIVRE A LA PAGE 134, JE CITE :

« Le troisième événement survenu durant les premiers jours de la Khilafa d'Abou Bakr fut son désaccord avec Omar, qui a aussi interprété les textes Coraniques et Prophétiques. Et cela concernait l'histoire de Khaled ibn Al Walid, qui avait tué froidement Malek ibn Nouayra, et a violé son épouse dans la même nuit. Omar disait à Khaled : « Tu es l'ennemi de Dieu, tu as tué un homme musulman et tu as violé sa femme, je jure que je te lapiderai ».

Mais Abou Bakr l'a défendu et dit à Omar : « Suppose qu'il a mal interprété, ne dis plus rien contre Khaled ». Ceci est un autre scandale que l'histoire a enregistré contre un « Grand compagnon » qui fut sujet de notre respect, on l'avait surnommé « Le sabre dégainé de Dieu ».

Que dois-je dire alors à l'égard d'un compagnon qui a commis de tels actes, il tua Malek ibn Nouayra, un compagnon honorable, maître de Bani yourbou, qui était l'exemple de la générosité et de la bravoure.

« L'histoire, nous rapporte, plus exactement, que Khaled a trahi Malek et ses amis. Quand ces derniers ont déposé leurs armes et se sont regroupés pendant la prière, on les a ligotés et décapités par la suite ».

• RÉPONSE :

Le passage historique que vous relatez est certes rapporté par différents chroniqueurs en matière islamique, vous l'avez cependant, et une fois de plus, altéré. Ma correction se portera sur deux points à savoir que Malek ibn Nouayra était non pas comme vous l'affirmez « un compagnon honorable brave et généreux », le second est que ni Malik ni ses amis n'ont été « trahis après avoir déposé les armes quand ils se seraient regroupés pour accomplir la prière puis ils furent décapités » je laisse à présent le lecteur prendre connaissance d'un témoignage beaucoup plus fiable que le vôtre³⁹.

« À la nouvelle de l'approche de Khâlid, Mâlik, fils de Nowaira, réunit ses soldats et leur dit : Khâlid se dirige contre nous. Nous avons commis une grande faute car, quoique nous n'ayons pas embrassé la religion de Sadjâ'h, nous avons traité et nous avons fait alliance avec elle, et nous avons fait avec elle la guerre. Abou-Bekr est très irrité contre nous, et il envoie Khâlid. Aujourd'hui il ne nous reste pas autre chose à faire que de nous soumettre. Nous nous trouvons ici rassemblés à Bitâ'h : c'est un campement. Si en arrivant, Khâlid nous voit ainsi, il croira que nous sommes une armée et préparés à le combattre. Il faut donc que nous quittions ce lieu en nous dispersant, et que chacun regagne sa tribu. Alors tous ces hommes se séparèrent, et chacun retourna dans sa tribu. Mâlik, fils de Nowaira, rentra aussi dans son pays, réunit l'impôt et l'envoya à Khâlid. Quand celui-ci arriva, tout l'impôt avait été apporté, et il ne trouva personne à Bitâ'h : il conclut qu'ils n'avaient pas l'intention d'opposer de la résistance. Il fit halte à Bitâ'h, reçut l'impôt et adressa à Abou-Bekr une lettre en lui annonçant son excursion. Abou-Bekr lui répondit : envoie vers chaque tribu des Benî-Temîm deux ou trois hommes, qui devront y arriver à l'heure de la prière et observer les différentes localités. Si, dans une tribu, ils n'entendent pas l'appel à la prière, tu sauras que les gens de cette tribu sont apostats, et tu les feras mourir. Quant aux autres tribus, où l'on aura entendu l'appel à la prière, invite-les à se rendre auprès de toi. Si elles payent la dîme, accepte-la et épargne ces hommes. Mais si l'on ne la paye pas, fais-les tous mourir, et ne fais grâce à personne. Khâlid fit ainsi. Vers la tribu de Mâlik, fils de

³⁹ C'est-à-dire celui du célèbre historien Tabari.

Nowaïra, il envoya quelques cavaliers, parmi lesquels se trouvait Abou-Qatâda, l'un des principaux Ançâr. Arrivant à l'heure de la prière, ils saisirent Mâlik et l'amenèrent auprès de Khâlid. Les rapports de ces Messagers étaient contradictoires. Les uns disaient qu'ils n'avaient pas entendu prier dans la tribu de Mâlik, tandis qu'Abou-Qatâda prétendait avoir entendu prier. En présence de ce désaccord, Khâlid retint prisonniers Mâlik et ses compagnons. Puis il fit appeler Mâlik devant lui, le fit asseoir et se mit à causer avec lui. Il était persuadé que Mâlik était apostat : pourquoi, lui demanda-t-il, as-tu, avec ta tribu, embrassé la cause de Sadjâ'h ? Mâlik répondit : nous n'avons pas embrassé sa cause, nous avons seulement traité avec elle, à cause des Benî-Dhabba, avec lesquels nous étions en guerre ; quand elle a marché vers Mosâïlima avec tous les Benî-Temîm, nous ne l'avons pas suivie. Khâlid, en causant et en discutant avec lui, vint à parler du Prophète. Mâlik dit : Oui, votre maître a dit... Khâlid s'écria, en colère : chien ! il était notre maître, n'était-il pas aussi le tien ? Mais je sais que tu es un incrédule, et que c'est toi qui as amené Sadjâ'h en Arabie. Car toi, le premier d'entre les Benî-Temîm, tu l'as accueillie et tu as combattu sous ses ordres, tu as versé beaucoup de sang musulman, et tu as été l'instigateur de tout cela. Un homme, nommé Dharâr, fils d'Al-Azwar, des Benî-Asad, se tenait devant Khâlid, le sabre à la main. Khâlid lui dit : frappe ce chien ! Dharâr fit tomber la tête de Mâlik.

Une autre tradition rapporte que Khâlid retint prisonniers Mâlik et ses compagnons, convaincu qu'ils étaient apostats et que, s'ils se montraient attachés à l'islamisme et s'ils payaient la dîme, c'était un effet de la peur. Il avait l'intention de les tuer. La nuit était très froide. Chacun des prisonniers avait été confié par Khâlid à la garde de l'un de ses compagnons, auxquels il dit : chauffez les prisonniers, voulant dire par là qu'ils devaient les tuer. Les soldats rentrèrent dans leurs tentes et chacun tua son prisonnier. Le lendemain tous les prisonniers étaient morts. Mâlik, fils de Nowaïra, avait une femme nommée Oumm-Temîm, qui était d'une des principales familles des Temîm et d'une grande beauté. Après la mort de Mâlik, Khâlid épousa Oumm-Temîm. Dans la nuit, lorsqu'on eut mis à mort Mâlik, Abou-Qatâda vint demander raison de cet acte à Khâlid, en disant : tu m'avais envoyé vers un homme, je t'avais rapporté que j'avais entendu prier dans sa maison, puis il avait payé la dîme : il était donc musulman, et tu l'as fait mourir. Tu n'as pas bien agi. Khâlid répliqua : si tu as dit avoir entendu la voix de la prière, un autre a dit qu'il ne l'avait pas entendue, et sa parole vaut la tienne. - Ma parole, répliqua Abou-Qatâda, avait plus d'autorité auprès de l'apôtre de Dieu que celle de cet homme, qui prétend n'avoir rien entendu, car le Prophète m'a considéré comme plus véridique que toi-même. Khâlid rudoya Abou-Qatâda, qui jura qu'il ne ferait plus jamais de campagne sous le drapeau de Khâlid⁴⁰».

Nous constatons à travers ces récits que Malik n'était pas si innocent que cela. Je ne sais d'ailleurs pas sur quoi s'appuie l'auteur pour parler de bravoure et de générosité et pour affirmer que Malik et ses compagnons ont été mis à mort par trahison alors qu'ils accomplissaient la prière ?

Enfin, vous semblez vous offusquer de la mort de Malik et de la façon dont il a été soi-disant mis à mort : a contrario, vous trouvez juste et normal la mort et les conditions dans lesquelles elle a été donnée au calife et gendre du Prophète, Otman (question dix) ! Cela me semble complètement paradoxal et Dieu sait combien injuste.

⁴⁰ Tabari « Les quatre premiers Califes » page 45 à 50, chapitre « les campagnes de Khâlid contre Mâlik, fils de Nowaïra » édition Sindbad.